



RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**BOAMP.fr**

Bulletin officiel des annonces des marchés publics

## Avis de marché

Attention : les informations contenues dans l'extrait PDF peuvent dans certains cas ne pas présenter le texte intégral de l'annonce. Les extraits PDF des annonces du BOAMP ne constituent pas le format officiel, pour consulter le texte intégral au format officiel du présent avis, cliquez sur <https://www.boamp.fr/pages/avis/?q=idweb:24-62969>

Département(s) de publication : 02

Annonce n° 24-62969

Fournitures

---

### Section 1 - Identification de l'acheteur

**Nom complet de l'acheteur :** SIRTOM du Laonnois

**Type de Numéro national d'indentification :** SIRET

**N° National d'identification :** 25020038300025

**Ville :** LAON

**Code postal :** 02000

**Groupement de commandes :** Non

**Département(s) de publication :** 02

### Section 2 - Communication

**Lien vers le profil d'acheteur :** <https://www.xmarches.fr/entreprise/detailConsultation.php?key=31792>

**Identifiant interne de la consultation :** 04-2024

**Intégralité des documents sur le profil d'acheteur :** Oui

**Utilisation de moyens de communication non communément disponibles :** Non

**Nom du contact :** Eric DELHAYE

### Section 3 - Procédure

**Type de procédure :** Procédure adaptée ouverte

**Conditions de participation :**

- **Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve :** Les déclarations, certificats et attestations suivantes prévues aux articles R2143-3 à R2143-10 du Code de la Commande publique : • Lettre de candidature dûment complétée (le candidat pourra utilement utiliser le formulaire DC1), • Déclaration sur l'honneur (ou DC2) dûment complétée par le candidat pour justifier : a) Qu'il satisfait aux obligations fiscales et sociales de l'année n-1, b) Qu'il n'a pas fait l'objet d'une interdiction de concourir, c) Qu'il n'a pas fait l'objet, depuis moins de cinq ans, d'une condamnation inscrite au bulletin n° 2 du casier judiciaire pour les infractions mentionnées aux articles L8221-1, L8231-1, L8241-1 et L8251-1 du code du travail ou des infractions de même nature dans un autre Etat de l'Union Européenne La loi n°2023-171 du 9 mars 2023 précise que le candidat se trouvant dans l'un de ces cas d'exclusion, peut fournir des preuves qu'elle a pris des mesures démontrant sa fiabilité. Ces mesures seront évaluées en tenant compte de la gravité et des circonstances particulières de l'infraction pénale ou de la

faute. Si l'acheteur estime que ces preuves sont suffisantes, le candidat n'est pas exclu de la procédure de passation de marché. Si le candidat est en redressement judiciaire, la copie du ou des jugements prononcés. Les candidats en redressement judiciaire doivent justifier de leur habilitation à poursuivre leur activité pendant la durée du marché ; Pour les personnes assujetties à l'obligation d'employer des travailleurs handicapés ou en difficultés, une déclaration sur l'honneur, dûment datée et signée, indiquant que le candidat est en règle, au cours de l'année précédant celle au cours de laquelle a lieu le lancement de la consultation au regard des articles L5212-1 à L5212-11 du code du travail concernant l'emploi des travailleurs handicapés.

- **Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve :** • Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant la prestation objet du marché, réalisées au cours des trois derniers exercices disponibles,
- **Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve :** • Déclaration du candidat présentant les effectifs du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années, • Déclaration indiquant l'outillage, le matériel et l'équipement technique dont le candidat dispose pour l'exécution des prestations, • Présentation d'une liste des principales fournitures ou des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public/privé. Les livraisons sont prouvées par des attestations du destinataire ou à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique, Dans le cas de groupement d'entreprises, chaque membre du groupement devra fournir chacune des pièces mentionnées au présent article. Le marché ne pourra être attribué au candidat retenu qu'à la condition formelle que celui-ci produise obligatoirement les pièces énumérées aux articles R2143-3 à R2143-10 du Code de la commande publique, dans un délai de 10 jours à compter de la réception de la demande.

**Technique d'achat :** Accord-cadre

**Date et heure limite de réception des plis :** 26/06/2024 à 12:00

**Présentation des offres par catalogue électronique :** Interdite

**Réduction du nombre de candidats :** Non

**Possibilité d'attribution sans négociation :** Oui

**L'acheteur exige la présentations de variantes :** Non

**Identification des catégories d'acheteurs intervenant (si accord-cadre) :** mono attributaire

## Section 4 - Identification du marché

**Intitulé du marché :** Fourniture de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour la tête et le corps-.

**Type de marché :** Fournitures

**Description succincte du marché :** L'objet de la présente consultation concerne la fourniture et la livraison de vêtements de travail et d'équipements de protection individuelle (EPI) pour la tête et le corps nécessaires à la protection de l'ensemble des agents du SIRTOM notamment des agents de collecte, de déchetterie et agents d'entretien du site du SIRTOM du Laonnois. Cette consultation fait suite à une consultation déclarée sans suite pour cause d'infirmité, les besoins ayant été redéfinis.-.

**Lieu principal d'exécution du marché :** SIRTOM du Laonnois Faubourg de Leuilly 02000 Laon

**Valeur estimée (H.T.) :** entre euros et 55000 euros

**La consultation comporte des tranches :** Non

**La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché :** Non

**Marché alloti :** Non

## Section 6 - Informations Complémentaires

**Visite obligatoire :** Non

**Autres informations complémentaires :** Au cours de l'établissement de son offre, le candidat est tenu de signaler toutes les anomalies, erreurs ou omission qu'il aura relevées à la lecture des pièces

constitutives du présent dossier de consultation. Il pourra demander au SIRTOM toute précision utile avant la remise de son offre. Le candidat ne pourra en aucun cas se prévaloir de ces anomalies, erreurs et omissions. Il exécutera donc comme compris dans son marché toutes les prestations nécessaires à son parfait achèvement. Pour obtenir tous renseignements complémentaires, d'ordre administratif ou technique, qui leur seraient utiles lors de leur étude, les candidats devront avoir fait parvenir une demande par la plateforme de dématérialisation, au plus tard le mercredi 19 juin 2024.

---

**Date d'envoi du présent avis à la publication : 30/05/2024**